

Devenir représentant du SNES

Le rôle du SNES et de ses représentants est essentiel. Ils informent, ils défendent les droits des collègues, confrontés à l'évolution de leurs métiers, à l'allongement de leur carrière impliquée par la réforme des retraites.

Au CNED comme dans toute l'éducation nationale existent des instances paritaires locales (dans les sites) et centrales (à la direction générale). Chaque instance se réunit environ deux fois par an ; la FSU a de un à trois sièges par instance qui,

dans certains sites, restent vides faute de militants !

Si représenter des collègues a un intérêt pour vous, si vous estimez que des votes doivent être suivis d'effets concrets, contactez-nous, que vous soyez un enseignant travaillant à domicile ou sur site. Chaque point de vue sur nos missions est important et enrichit la réflexion dans nos débats. Chaque enseignant motivé a sa place : l'important d'être présent et seuls ceux qui ne font rien ne font pas d'erreurs.

Les réunions sont préparées en groupe, chaque délégué a droit à une autorisation d'absence qui comprend, outre le temps de réunion, le temps de préparation et les délais de route. Les frais sont payés par l'administration. Être représentant du personnel permet de suivre l'actualité d'un site, de travailler à améliorer nos conditions de travail et de retrouver des lieux de solidarité et de réflexion collective. ■

Un groupe à votre service

Permanence et contacts :

Pour toutes les questions concernant le CNED, nous contacter.

Tél. : 01 40 63 29 21 • Courriel : seccned@sn.es.edu

Permanence : le jeudi

Responsable : **Rozenn Jarnouën**

rozenn.jarnouen@sn.es.edu • Tél. : 06 98 91 70 74

Site de Grenoble : **Abdel Moulehiawy**

abdel.moulehiawy@cned.fr

Site de Rouen : **Marc Le Cozler**

marc.le-cozler@wanadoo.fr

Site de Poitiers : **Jean-Pierre Palomares, Arlette Deville**
palomares.jean-pierre@orange.fr • Arlette.deville@cned.fr

Pour toute information et suivi de dossier concernant votre avancement, votre renouvellement de PACD ou PALD, contactez la section académique du SNES dont vous dépendez.

S'informer et échanger

Une liste de diffusion relie les enseignants syndiqués, chacun peut envoyer un message à cned@sn.es.edu et reçoit les informations les plus importantes.

Un espace syndical est ouvert sur le site du CNED : [http://ecollaboration-pratiques.cned.fr/site/Espace syndical](http://ecollaboration-pratiques.cned.fr/site/Espace%20syndical).

Nous y mettons les comptes rendus des réunions des instances des différents sites. Il est, pour l'instant, accessible seulement aux enseignants travaillant sur site. Ceux qui travaillent à domicile peuvent accéder à un espace syndical sur la plateforme Blackboard. Elle se trouve à la rubrique DRH.

ADHÉREZ AU SNES-FSU

À remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement (ou à la section académique du SNES-FSU, voir www.sn.es.edu)

Date de naissance _____ Sexe : ☐ masculin ☐ féminin

NOM _____ PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____ N° et voie _____

Lieu-dit - Boîte postale _____

Code postal _____ Localité _____

Nom de jeune fille _____ Téléphone _____

Établissement d'affectation : code _____ Catégorie _____ Discipline _____

Nom et adresse de l'établissement _____

SOMMAIRE

PAGE 2

- **Copies en ligne :
dégradation des
conditions de travail ?**
- **Abrogation de
la journée de carence**

PAGE 3

- **Un rapport annuel
alarmant**
- **Avis émis par le CHSCT
de Rennes**

PAGE 4

- **Devenir représentant
du SNES**
- **Permanence et contacts**
- **S'informer et échanger**
- **Bulletin d'adhésion**

CNED

Silence, on casse !

Dans un contexte de restructuration permanente, quel va être le CNED de demain ? Nous entrons dans la cinquième année de réorganisation. Certes, un établissement peut et doit évoluer mais pas continuellement. Et chaque changement entraîne de nouvelles procédures, des redéfinitions de postes, la recherche de nouveaux interlocuteurs... Par ailleurs, le centre va continuer à subir, en 2014, des suppressions de postes (baisse de la moitié des enseignants sur site depuis 2006). Une logique purement comptable ne peut constituer un horizon viable pour un établissement, pourtant elle l'emporte sur les considérations pédagogiques. Des chefs de service surchargent les personnels, souvent sans état d'âme : mutation, départ en retraite, transfert de services au Futuroscope. Pire, des postes sont supprimés avant l'installation des nouveaux outils qui vont automatiser des tâches. Des missions sont externalisées : impression, colisage, routage, etc. Ainsi, la poste belge traite le courrier à destination de l'étranger. Difficile d'avoir la maîtrise d'un travail fragmenté, atomisé et externalisé par la sous-traitance. Cette sous-traitance d'ailleurs a connu depuis trois ans de nombreux échecs techniques, pédagogiques et financiers. Un encadrement paralysant et paralysé rend également les conditions de travail difficiles. Il y a moins de « petites mains », mais toujours plus de chefs au fil des réorganisations. Le nombre croissant de managers provoque la dilution des responsabilités. La centralisation des décisions stratégiques et du fonctionnement quotidien est inefficace. Elle se fonde sur une méfiance de principe du siège à l'égard des ex-instituts. Elle leur ôte toute responsabilité, tout en leur imputant les problèmes. Au final, on assiste à une désorganisation croissante malgré les efforts des personnels et des cadres du terrain. Ceux-ci en subissent tous les jours les conséquences tout comme les inscrits. Tout prend du retard, tout est compliqué. Les projets sont mal pilotés, les calendriers irréalistes ; aucune leçon n'est tirée des expériences réussies ni des échecs. Le CNED se veut amnésique. Se souvenir de ce qui fonctionne serait faire preuve d'une nostalgie ringarde, d'un esprit « anti-innovation » tout à fait scandaleux.

Dans un centre dont on n'arrive pas à cerner les futurs contours, la direction se refuse à donner une visibilité aux personnels sur leur devenir. Lors de sa venue à Rennes, en octobre, le directeur général, interrogé sur la fermeture d'un service, a répondu que la réflexion était en cours. Interrogé à Lyon sur des suppressions d'effectifs en 2014, il s'est montré tout aussi évasif. Tout en brandissant la menace d'une fermeture faute d'une remontée nette des inscrits, il annonce un nouveau CNED dynamisé par des commandes ministérielles et met les énergies au service de projets vitrines, certes intéressants mais masquant les problèmes de fond. Enfin, le recrutement quasi secret, cet été, de plusieurs cabinets de conseil privés chapeautés par Capgemini et qui prendraient en charge « l'accompagnement au changement », ne laisse pas d'inquiéter.

Le management actuel entraîne un climat nocif et la souffrance de personnels de plus en plus nombreux. Cette souffrance a été l'objet d'un déni complet de la part de la direction : syndicats et médecins alertaient en vain ; pour elle, il ne s'agissait que de petits tracassés de personnels fragiles, ayant du mal à s'adapter au changement. Ce déni a perduré jusqu'à ce que des personnels du centre d'appel du Futuroscope, à bout, décident d'une journée de grève. La direction semble enfin accepter l'existence de graves problèmes. Toutefois, rien n'est pour l'instant gagné. Entamer un vrai travail collaboratif s'impose : il est nécessaire que la direction communique et fixe des objectifs clairs, réalistes et réalisables, reconnaissant le travail de chacun. Nul ne conteste la nécessité d'évolutions, mais il faut donner le temps aux personnels de se les approprier. Le problème, c'est que le temps, c'est de l'argent pour nos dirigeants, et qu'ils en sont bien avares envers leurs personnels. ■

« Copies en ligne » : dégradation des conditions de travail ?

En cette rentrée, on peut noter la volonté affichée par la direction générale du CNED de faire monter en puissance le dispositif « Copies en ligne » (tout particulièrement sur les sites de Rouen et Toulouse) qui consiste à corriger sur ordinateur les copies envoyées sous forme numérique par les inscrits. Si, sur le site de Rennes, où le dispositif fonctionne depuis plus de cinq ans, une copie électronique équivaut à deux copies papier, sur les sites de Rouen et Toulouse : le quota de copies en ligne est identique à celui des copies papier !

Sur Toulouse, après un temps de correction très rallongé pour les premières copies, les professeurs correcteurs avouent passer en moyenne le double de temps pour une copie électronique. Cette pondération d'une copie électronique pour deux copies papier est depuis longtemps la règle à Rennes et semble satisfaire les professeurs nommés rattachés à ce site. La demande de la direction générale faite au conseiller de prévention de l'établissement d'un rapport sur l'impact de ce dispositif sur les enseignants va certes dans le bon sens. Toutefois, ce rapport risque d'avoir des limites. En effet, les professeurs nommés qui corrigent actuel-

lement en ligne sont volontaires et très motivés par cette évolution de leur travail de correction et donc l'impact réel du dispositif quand il sera généralisé risque d'être sous-évalué. Car il s'agit bien d'une généralisation du dispositif à tous les professeurs nommés, comme l'indique les objectifs du projet d'établissement que sont la réécriture numérique des cours, le CNED 24 h/24 et le développement du télétravail avec l'équipement informatique d'une majorité de professeurs nommés. Si cette généralisation se fait sur la base : une copie électronique équivaut à une copie papier, les quotas de copie vont devenir irréalisables avec, en outre, des conséquences fortes sur la santé de nombre de ces enseignants correcteurs, nommés au CNED parce qu'ils souffrent de diverses pathologies.

De plus, le fonctionnement de « Copies en ligne » a des répercussions sur le suivi pédagogique des élèves inscrits du CP à la terminale. En effet, le dispositif ne permet pas d'attribuer les copies d'un groupe d'élèves toujours au même professeur. Il ne peut qu'attribuer les copies d'un groupe d'élèves à un groupe de professeurs. C'est ce principe qui est aussi mis place pour la correction des

copies papier ! Le professeur qui aura corrigé le plus de copies d'un élève, aura la lourde tâche de mettre l'appréciation sur le bulletin semestriel de l'élève ! Comme on est conscient de la difficulté de la tâche de chaque professeur correcteur, il est envisagé sur Rouen des appréciations très formatées et simplifiées du genre : très bien, bien, assez bien... !

Un dernier point : à Toulouse, les copies papiers sont scannées pour les rendre numériques ! Et comme sur le site de Toulouse on n'a pas les ressources humaines pour réaliser cette opération, celle-ci est externalisée et donc confiée à une entreprise privée ! Il n'est pas certain que l'on réduise considérablement les délais de correction en pratiquant ainsi et surtout cela un coût pour l'établissement. On voit à quoi peut conduire une approche purement « idéologique » de la « réécriture numérique des cours ». En conclusion, si l'on ne veut pas que le dispositif « Copies en ligne » conduise à une catastrophe pour les professeurs nommés, il est urgent que soit organisé un groupe de travail sur ce dispositif avec les représentants syndicaux des professeurs nommés. ■

Marc Le Cozler

Abrogation de la journée de carence

La journée de carence instaurée en janvier 2012 pour les fonctionnaires en arrêt maladie ne s'appliquera plus à compter du 1^{er} janvier 2014. L'article 67 du projet de loi de finances qui abroge cette journée a été voté dans une ambiance survoltée à l'Assemblée nationale, les députés UMP et UDI ayant dénoncé une suppression « injuste », « scandaleuse » et « choquante » et reproché à la ministre de la Fonction publique de « céder aux syndicats ». Cette journée non payée était, selon eux, une mesure d'équité par rapport aux salariés du privé qui ont trois jours de carence, mais ils oubliaient de préciser que ces mêmes salariés du privé sont majoritairement couverts par une complémentaire santé-prévoyance qui leur assure de fait le maintien du salaire.

Curieusement, c'est à quelques semaines de l'entrée en vigueur effective de la suppression de cette mesure qu'une étude (publiée le 9 décembre) a indiqué que le nombre d'arrêts maladie d'une jour-

née dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière avait chuté en 2012 dans des proportions importantes et affirmé que le phénomène s'expliquait « probablement » par la mise en application du jour de carence. Cette interprétation n'a rien d'étonnant quand on sait que cette étude a été réalisée par des assureurs privés (Sofaxis) qui ont justement intérêt à ce que le délai de carence ne soit pas supprimé, voire qu'il augmente. La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, n'a pas manqué de faire le lien quand elle a réagi à cette enquête. Elle a ajouté que le nombre d'arrêts maladie plus longs avait, dans le même temps, augmenté !

Le SNES se félicite de l'abrogation de ce jour de carence qui pénalisait les fonctionnaires. C'est une première reconnaissance du rôle qu'ils jouent dans notre pays. Une mesure qui devra toutefois être suivie de bien d'autres, tout aussi attendues par les personnels.

Monique Daune

Un rapport annuel alarmant

Une étude a été faite en 2013 par les médecins du travail du CNED à partir du suivi de 814 salariés des sites de Lille, Lyon, Grenoble, Poitiers et Toulouse. 15,3 % des salariés ont bénéficié d'aménagement de poste ou de restrictions sur leur poste. Ces aménagements portent « essentiellement des aides techniques (pour des intolérances au bruit, pour des modifications d'ergonomie...) et les restrictions concernent prioritairement le port de charges. Les aménagements de poste ont été acceptés par l'employeur tout comme les aménagements d'horaires ».

LA QUESTION DE LA RESTRUCTURATION DU CNED

Le rapport pose ainsi la question des conditions de travail : « Les salariés déplorent un manque de communication sur la réorganisation des services avec des annonces parfois faites par mail, et la difficulté à savoir qui fait quoi. Il existe une souffrance réelle liée à la mise en place de la nouvelle organisation et à la perte des repères hiérarchiques locaux. Les réorganisations successives sollicitent voire hyper sollicitent les capacités d'adaptation à de nouvelles méthodes de travail et de management ce qui induit des remises en question fréquentes et déstabilisantes. Le manque de possibilités d'évolution dans le métier, de progression dans la structure est fréquemment évoqué ». Tout est dit ou presque et cela fait écho aux restructurations qui ont pu se produire dans d'autres secteurs de l'Éducation nationale.

« Ces changements de méthodes de travail ne laissent pas suffisamment de temps aux salariés pour prendre leurs repères et se sentir à nouveau compétents dans leur métier. L'augmentation de la charge de travail est évoquée par les salariés : elle résulte du non-remplacement des départs en retraite

et de la mise en place de la polyvalence des activités. Certaines activités ont a priori été sous-traitées entraînant une perte d'autonomie. »

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX : PREMIER RISQUE PROFESSIONNEL

« Le collectif de médecins est unanime sur le fait que les Risques psychosociaux (RPS) sont le premier risque professionnel de l'établissement, et se retrouvent dans la majorité des unités de travail. Seules, semblent indemnes les unités qui ont un responsable ou un relais hiérarchique identifié présent sur le site. Le défi à relever sur la prévention des RPS est un enjeu de taille et il ne pourra se réaliser que dans le cadre d'une collaboration des différents acteurs. La direction a un rôle clé et central à jouer. »

ANTICIPATION DES PROBLÈMES INDUITS PAR LES RÉFORMES DES RETRAITES

Nouvelles préoccupations des médecins : les conséquences de la réforme sans fin des retraites sont évoquées : « Le vieillissement des salariés suivis et compte tenu de la modification de l'âge légal de départ à la retraite, il serait peut-être légitime de voir comment favoriser le maintien en emploi des seniors ».

Voici un rapport éloquent qui reflète bien la situation réelle rencontrée par les salariés. À cela s'ajoute un déni total de la hiérarchie qui fait retomber la responsabilité sur l'individu, le taxant d'incompétence, plutôt que sur l'organisation même du travail. Il est vrai que dans les discours, l'agent, la personne, tend à laisser sa place à l'ETP (Équivalent temps plein). Ainsi en dépersonnalisant les salariés, nos élites culpabilisent moins à travailler au plan comptable et budgétaire sur la réduction de la masse salariale. ■

Arlette Deville, François Ferette

Avis émis par le CHSCT de Rennes

En cette rentrée 2013, des collègues, professeurs nommés travaillant à Rennes, nous avaient informés de l'alourdissement de leur charge de travail, la charge hebdomadaire de copies ayant augmenté pour beaucoup d'entre eux. Des médecins s'en étaient aussi alarmés. Cette modification était intervenue sans qu'aucun groupe de travail associant les partenaires sociaux ne soit créé, sans qu'elle ait été évoquée dans les instances. Or, ainsi que le rappellent les orientations stratégiques ministérielles pour l'année scolaire 2013-2014, « suivant la circulaire de la fonction publique du 9 août 2011 relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité, la prévention médicale dans la fonction publique, la notion de conditions de travail peut être définie (...) comme portant notamment sur (...) l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches) ».

C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu la création d'un groupe de travail issu du CHSCT pour identifier sur la base d'informations précises (nombre de questionnaires envoyés, nombre de questionnaires renvoyés par discipline, critères d'élaboration des charges théoriques) une charge de travail adaptée aux enseignants en poste adapté et pouvoir éclairer ces enseignants sur d'éventuelles modifications de leur charge.

La première séance de ce groupe de travail s'est tenue le 6 décembre. Y participaient le directeur du site de Rennes, le chef du service Exploitation, l'assistant de prévention et trois représentants FSU SNES et SNASUB. Des experts pourront être amenés à y assister. Nous vous tiendrons informés des travaux de ce groupe de travail.

15 octobre 2013